

## Session dynamique des organisations non gouvernementales du Commonwealth

Lors d'une rencontre de cinq jours organisée en octobre dernier à l'Université Dalhousie (Nouvelle-Écosse), 66 représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) de 18 pays se sont attaqués à la question du rôle des ONG au sein de l'association officielle du Commonwealth. A l'issue de leurs délibérations, ils ont recommandé que les chefs de gouvernement du Commonwealth, à leur prochaine réunion qui se tiendra à Londres, en juin, prennent des mesures positives pour encourager l'activité des ONG.

Après en avoir pris connaissance, les participants ont discuté de 12 documents de travail portant sur divers sujets, allant des opérations du Secrétariat du Commonwealth, en passant par le rôle des médias dans les relations du Commonwealth, au genre d'activité des ONG qui existe ou est acceptable au sein du Commonwealth "informel".

Plusieurs faits intéressants ont surgi lors des discussions. On a appris, par exemple, qu'une liste d'au moins 112 organisations et sources de renseignements du Commonwealth figure dans une publication du Secrétariat de l'association. D'après certaines estimations, le nombre d'ONG oeuvrant dans le cadre du Commonwealth serait aussi élevé que 200. Elles vont des associations professionnelles d'architectes ou d'avocats à des organismes de service social comme le Service universitaire canadien outre-mer, de l'Association parlementaire du Commonwealth à la Société royale du Commonwealth. Les participants ont fait remarquer que la plupart des ONG possèdent des compétences, une efficacité et une souplesse qui pourraient être mises à profit pour résoudre certains problèmes que doivent affronter les membres de l'association du Commonwealth. Elles pourraient, en outre, assurer la liaison entre les gouvernements et les éléments de la base.

### Reconnaissance gouvernementale

Les participants à la conférence ont invité les gouvernements du Commonwealth à reconnaître, dans un esprit positif, la contribution que peuvent apporter les ONG; à prendre



*On voit ci-dessus quelques-uns des représentants des organisations non gouvernementales qui ont assisté à la conférence tenue à l'Université Dalhousie (N.-E.)*

des mesures pour stimuler et soutenir la croissance des ONG et, là où le besoin s'en fait sentir, à renforcer la coopération entre les ONG dans des secteurs d'activités appropriés. Ils ont également recommandé de recourir aux mécanismes existant déjà au sein du Commonwealth, en particulier à la Fondation du Commonwealth, pour financer les activités des ONG, surtout dans les domaines social et culturel.

Les délégués venaient d'institutions du Commonwealth très diverses. Des observateurs et des représentants du gouvernement canadien étaient également présents. Monsieur Arnold Smith qui fut le premier secrétaire général du Commonwealth, et qui est actuellement professeur à l'école des affaires internationales de l'Université Carleton d'Ottawa, a mis son expérience unique du Commonwealth au service de la conférence.

### Sensibilisation de la population

L'idée de sensibiliser le grand public au travail, non seulement des ONG, mais de tout le Commonwealth, a rallié l'unanimité. Les travaux du Commonwealth se sont toujours effectués "dans l'ombre", sur une base pratique, et n'ont donc jamais eu d'éclat. Certains croient que ce peu de notoriété a permis au Commonwealth d'accomplir son travail sans ingérence

politique indue. D'autre part, tous ont reconnu que le Programme d'information du Commonwealth exige d'être mis au rang des questions de première importance.

La plupart des participants à la conférence ont convenu de la nécessité d'élargir le mandat de la Fondation du Commonwealth et d'augmenter ses crédits. Cette institution a été créée en 1966 pour favoriser et resserrer les liens entre les divers secteurs professionnels dans tout le Commonwealth. A la fin de 1975, elle avait alloué environ 2,8 millions de livres et était responsable de l'établissement de dix centres professionnels dans des pays en développement.

La conférence a recommandé que les chefs de gouvernement émettent une déclaration dans laquelle ils réitéreront leur appui au travail des ONG, et elle a invité le secrétaire général à promouvoir la collaboration des ONG et du Secrétariat dans des activités fonctionnelles liées au travail de ce dernier, notamment en ce qui concerne le développement économique et social. Il a été convenu qu'on devait reconnaître l'apport possible et réel des ONG et que le Secrétariat devait encourager leurs activités en ayant recours à leurs services régulièrement et sur une base pratique. On a exprimé